

## L'Impulsion insertion, c'est quoi ?

L'Impulsion insertion permet à tout jeune demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins 18 mois :

- d'acquérir une **première expérience** professionnelle ;
- de bénéficier, s'il le souhaite, d'un **accompagnement** coordonné par le Forem.

Cette aide d'une durée de 12 mois est un véritable contrat de travail à temps plein.

## Conditions d'accès

Pour bénéficier de l'Impulsion insertion, le demandeur d'emploi doit, la veille de la date de son entrée en service :

- être inscrit comme demandeur d'emploi au Forem et avoir moins de 25 ans ;
- être inoccupé depuis au moins 18 mois ;
- n'avoir aucune expérience professionnelle ;
- avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française.

## Vos avantages

Le demandeur d'emploi perçoit une aide de 700 euros par mois.

En tant qu'employeur, **vous déduisez le montant de cette mensualité de 700 euros du salaire net du travailleur** pour le mois concerné.

L'allocation de travail est octroyée **pendant 12 mois maximum**, à dater du jour de l'entrée en service.

## En pratique

- Le demandeur d'emploi vérifie à tout moment sur le site du Forem s'il est dans les conditions pour bénéficier de cette aide. Vous pouvez également accéder à ces informations.
- **Le demandeur d'emploi doit introduire la demande** d'activation de l'allocation auprès de son organisme de paiement.
- Le demandeur d'emploi **ne peut bénéficier** du contrat d'insertion qu'**une seule fois**, pour une durée d'un an et à temps plein.
- L'Impulsion insertion **peut être cumulée avec une réduction structurelle et une réduction de cotisations sociales** soit fédérale, soit régionale et avec l'Impulsion W.

## Plus d'infos ?



Prenez contact avec votre conseiller.



0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.



[www.leforem.be](http://www.leforem.be)